

60

XXI^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

Istanbul, septembre 1969

**ATTRIBUTIONS DE LA
MÉDAILLE FLORENCE NIGHTINGALE**

(Point 11, c de l'Ordre du jour provisoire
des séances plénières)

**Rapport présenté
par le Comité international de la Croix-Rouge**



Genève
Février 1969

ATTRIBUTIONS DE LA MEDAILLE FLORENCE NIGHTINGALE

Ce rapport compte trois parties distinctes :

- I. Le Règlement en vigueur concernant l'attribution de cette médaille;
- II. La liste des lauréates de la vingtième (1965) et de la vingt-et-unième (1967) attributions;
- III. Le rapport de gestion du Fonds de la Médaille Florence Nightingale depuis la dernière Conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Vienne en 1965.

I. REGLEMENT

Le Règlement en vigueur a été adopté par la XVIIIe Conférence Internationale de la Croix-Rouge, à Toronto, en 1952; il figure in extenso dans le Manuel de la Croix-Rouge internationale, page 377, et fut appliqué dès lors sous cette forme.

Selon ce Règlement, la Médaille Florence Nightingale est destinée :

à des infirmières diplômées qui se sont distinguées d'une façon exceptionnelle par leur grand dévouement à des blessés et malades en temps de guerre et de paix;

à des infirmières, directrices ou organisatrices d'oeuvres, qui ont rendu des services exceptionnels dans le domaine des soins aux malades et blessés en temps de guerre ou de paix;

à des auxiliaires volontaires dûment enregistrées à la Croix-Rouge, qui se sont distinguées d'une façon exceptionnelle par leur grand dévouement à des blessés ou malades en temps de guerre ou de calamités publiques;

à des infirmières et auxiliaires volontaires appartenant à l'une des catégories ci-dessus, qui sont tombées au champ d'honneur.

Il appartient aux seules Sociétés nationales de la Croix-Rouge de présenter une ou plusieurs candidates, et le CICR se fonde exclusivement sur les données fournies par ces Sociétés sur leurs candidates respectives. Il importe donc que la présentation soit faite d'une manière aussi complète que possible, en insistant sur les circonstances exceptionnelles dans lesquelles la candidate a fait preuve d'un dévouement particulier.

Si l'on veut conserver à la Médaille Florence Nightingale sa haute signification - c'est la plus haute distinction pour une infirmière - il est indispensable que la Commission spéciale du CICR puisse arrêter son choix en toute objectivité, grâce aux justificatifs, aussi détaillés que possible, que les Sociétés nationales voudront bien lui remettre.

Etant donné, d'une part, l'accroissement du nombre des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et, d'autre part, le nombre restreint des médailles à distribuer, le CICR tient à réserver cette haute distinction aux seules infirmières dont les mérites sont évidents.

Par "mérite", le CICR entend couvrir les actes de dévouement et de courage exceptionnels dont l'infirmière aurait fait preuve dans des circonstances particulièrement difficiles, et non pas seulement le succès d'une carrière professionnelle, même brillante, dû surtout aux capacités intellectuelles de la candidate.

II. LISTE DES LAUREATES

Ayant reçu en 1965, 45 candidatures, présentées par 26 Sociétés nationales et, en 1967, 39 candidatures présentées par 25 Sociétés, le CICR a décerné la Médaille Florence Nightingale aux infirmières et auxiliaires volontaires suivantes :

AUSTRALIE

Miss Lucy Wise MacIntosh	1965
Matron Mary Dorothy Edis, M.B.E.	1965
Miss Betty Constance Lawson	1967

BELGIQUE

Mademoiselle Gabrielle Revelard	1967
---------------------------------	------

CANADA

Miss Alice M. Girard	1967
----------------------	------

CHILI

Señora Inés Yuraszek Cantin de Schmidt	1965
Señora Joaquina Escarpenter de Segeur	1967

REPUBLIQUE DE COREE

Mrs. Chung-Sun Kim	1965
Mrs. Bo-Shin Lo	1965
Mrs. Ahn Kuy-Boon Kim	1967
Miss Eul-Ran Kim	1967

FINLANDE

Miss Aino Jenny Durchman	1967
--------------------------	------

FRANCE

Madame Lilia de Vendevre	1965
Mademoiselle Lucie Roques	1967
Mademoiselle Marie Loprestis	1967

GRANDE BRETAGNE

Mrs. Mary Sheelagh Mcconnel Folke, M.B.E.	1965
Miss Elaine Hills-Young, M.B.E.	1967

GRECE

Madame Maria D. Eleftheriou	1967
-----------------------------	------

HONGRIE

Mademoiselle Irène Komarik	1965
----------------------------	------

INDE

Lt.-Col. Florence St. Claire Watkins	1965
--------------------------------------	------

IRLANDE

Miss Elizabeth Kenny	1967
----------------------	------

JAPON

Mademoiselle Kikuyo Uchiyama	1965
Mademoiselle Kiyō Ushioda	1965
Mademoiselle Kise Makita	1965
Mademoiselle Shizu Kaneko	1967
Mademoiselle Iwano Niki	1967
Mademoiselle Moyo Suzuki	1967

NOUVELLE ZELANDE

Miss Muriel Jessie Jackson	1965
----------------------------	------

PHILIPPINES

Major Honorata P. Seraspi	1965
Miss Basilia Hernando	1965
Mrs. Maria Meñez Concepcion	1965
Mrs. Socorro Salamanca Diaz	1967

POLOGNE

Madame Wladyslawa Steffen	1965
Madame Luba Blum-Bielicka	1965

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE D'ALLEMAGNE

Frau Toni Stemmler	1967
--------------------	------

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Frau Oberin Gertrud Baltzer	1965
Schwester Irene von Scheel	1965
Frau Oberin Henni Thiessen	1967
Frau Julia Müller	1967
Schwester Anna Kellner	1967

SUISSE

Mademoiselle Hélène Nussbaum	1965
------------------------------	------

TCHÉCOSLOVAQUIE

Madame Anna Knapčoková	1965
Mademoiselle Marta Anna Šindlerová	1967

THAILANDE

Miss Tawinwang Dutiyabodhi	1967
----------------------------	------

UNION SUD AFRICAINE

Miss Victoria May Freeman 1965

U.R.S.S.

Madame Marie Savelievna Chkarletova 1965
Mademoiselle Marie Dmitrievna Serdiouk 1965
Mademoiselle Agnia Ivanovna Khablova 1965
Madame Faïna Khoussaïnovna Tchanycheva 1965
Madame Zénaïde Mikhailovna Toussnolobova-
Martchenko 1967
Madame Eugenie Maximovna Chevtchenko 1967
Madame Anna Romanovna Kousnetzova 1967
Madame Irène Ivanovna Klykova 1967
Madame Claude Vassilievna Boutova 1967

III. FONDS DE LA MEDAILLE FLORENCE NIGHTINGALE

<u>RECETTES</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>
Revenus des titres	931.20	931.20	931.20	960.--	960.--
Autres recettes	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u>11'330.86</u> *	<u> </u>
	<u>931.20</u>	<u>931.20</u>	<u>931.20</u>	<u>12'290.86</u>	<u>960.--</u>
 <u>DEPENSES</u>					
- Frais administratifs	1'051.95	754.75	1'007.50	805.40	1'841.15
- Achats, gravures, distribution de médailles et étuis	--	292.--	13.20	316.--	--
- Frais impression planche "Florence Nightingale"	--	--	--	940.50	--
- Composition et impression du nouveau diplôme	<u>--</u>	<u>--</u>	<u>--</u>	<u>196.--</u>	<u>--</u>
	<u>1'051.95</u>	<u>1'046.75</u>	<u>1'020.70</u>	<u>2'257.90</u>	<u>1'841.15</u>

B I L A N A U 31 D E C E M B R E 1 9 6 8

<u>A C T I F</u>		<u>P A S S I F</u>	
- Titres de fonds publics suisses, estimés au pair	32'000.--	- Capital	25'000.--
- Avoir disponible auprès de la Banque Nationale Suisse, Genève	3'993.50	- Réserve	9'602.85
- Débiteur : administration fédérale des contributions, Impôt anticipé 1968	<u>288.--</u>	- C.I.C.R. son avoir en compte- courant	<u>1'678.65</u>
	<u>36'281.50</u> =====		<u>36'281.50</u> =====

* Abandon par le CICR de sa créance
envers le Fonds